

de & la manière avec laquelle nous les avons traitées.

Quand nous avons formé le plan de notre Ouvrage, nous savions qu'il existoit un Dictionnaire de la France, imprimé il y a environ 35 ans, en trois Volumes *in-folio*. Mais ce Dictionnaire n'est rien moins que le nôtre, avec lequel il n'a de commun qu'une partie du titre, & un certain nombre de noms de Provinces, de Villes & de Paroisses. Pour se convaincre de cette vérité, il suffira de comparer quelque article de ce Dictionnaire, quel qu'il soit, avec un de même nom porté dans le nôtre.

Le Dictionnaire de la France que nous citons, n'est guères autre chose qu'une nomenclature. Les descriptions des lieux y sont rates; & l'on ne voit nulle part qu'on y ait fait usage de cette méthode si utile, si nécessaire qui détermine l'étendue d'une Province, d'un Pays par les longitudes & les latitudes, & qui règle de même la position des lieux. On ne voit pas non plus que l'on y ait traité ni en détail ni avec ordre ce qui concerne le gouvernement politique de l'intérieur du Royaume. Ces objets demandoient du tems & des soins & présentoient des difficultés : nous leur avons sacrifié nos veilles, & par un travail des plus pénibles nous sommes enfin venus à bout de ne rien oublier de ce qui appartient à la composition d'une Monarchie aussi célèbre que celle de France.

Nous faisons connoître l'état de la Gaule Transalpine avant l'établissement de la Monarchie Française. Nous parlons des divers Peuples ou Nations qui ont fait en divers tems des irruptions dans les Provinces Romaines en-deçà du Rhin & des Alpes. Nous parlons de l'établissement